

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU VENDREDI 15 AVRIL 2022 A 17H00 A LA MAIRIE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2022, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT.

L'an deux mille vingt deux, le quinze avril à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, adjoint au maire ; M. FOREST Matthieu, Mme CAUVET Francine, conseillers municipaux.

Procurations avaient été données :

- M. Olivier BOILEAU, conseiller municipal à M. Yves KONNERT
- M. PIRIS Laurent, conseiller municipal à M. FOREST Matthieu

Excusé : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire

Absents : Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, a été élu secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Claude REGAZZETTI, en sa qualité de conseiller municipal (démission effective au 18/03/2022) ; du procès-verbal de la dernière séance ; de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Vote des taxes foncière et foncière non bâti, année 2022,
Budget « commune » :
- Approbation du compte administratif 2021,
- Approbation du compte de gestion 2021,
- Affectation des résultats année 2021,
- Examen et vote du budget 2022,
- Budget « eau/assainissement »** :
- Approbation du compte administratif 2021,
- Approbation du compte de gestion 2021,
- Affectation des résultats année 2021,
- Examen et vote du budget 2022,
- Organisation d'un vide greniers le 17/07/2022 par la Commune de Fox-Amphoux,
- Convention triennale de vérification et entretien du parc d'hydrants entre la Commune de Fox-Amphoux et la société « Pro Borne Incendie »,
- Construction d'une boulangerie et agrandissement d'une salle d'exposition ; réalisation d'un prêt à court terme,

- Achat des tenues pour les membres du CCFF de Fox-Amphoux, demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var,
- Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte des Eaux du Verdon,
- Location de la salle polyvalente, ; abrogation des anciens règlements et tarifs. Mise en place du nouveau règlement et des tarifs,
- Affaires diverses.

Monsieur le Maire demande également le rajout à l'ordre du jour de l'affaire suivante :

- Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à ester en justice (affaire M. et Mme FABRE Didier).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rajout de l'affaire ci-dessus mentionnée, ainsi que le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à ester en justice (affaire M. et Mme FABRE Didier) : M. le Maire indique aux membres présents avoir été destinataire par le Tribunal administratif de Toulon d'une requête présentée par Me DUBECQ pour M. et Mme FABRE Didier ; requête introductive d'instance dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir visant l'annulation de l'arrêté n°PC 08306021B0007 délivré pour la construction d'une boulangerie-pâtisserie. A l'unanimité des membres présents, M. le Maire est autorisé à ester en justice dans le cadre de cette affaire.

Vote des taxes foncier bâti et foncier non bâti, année 2022 : à l'unanimité, le conseil municipal, décide pour l'année 2022 :

- de reconduire le taux de la taxe foncière non bâtie à 40.77% et le taux de la taxe foncière (bâti) à 27.43%.

- Commune :

Approbation du compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion 2021 : à l'unanimité, compte administratif 2021 et compte de gestion 2021 sont approuvés comme suit (le CA 2021 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2021
Fonction.	532 829.67 E	825 373.50 E	+ 292 543.83 E	+ 209 602.36 E	+ 502 146.19 E
Investis.	151 431.58 E	300 092.48 E	+ 148 660.90 E	+ 42 578.10 E	+ 191 239.00 E

Affectation des résultats 2021 : tenant compte de l'élaboration du budget 2022 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 (502 146.19 E) soit 200 000 E en investissement recettes (compte 1028) et donc l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2022 est de 302 146.19 E (compte 002 recettes fonctionnement) et de reporter l'excédent d'investissement de 191 239.00 E au compte 001 (recettes investissement).

Examen et vote du budget 2022 « commune » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2022 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	990 540.00 E	990 540.00 E
- investissement	810 953.00 E	810 953.00 E
	1 801 493.00 E	1 801 493.00 E

- Eau/assainissement :

Approbation du compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion 2021 : à l'unanimité, compte administratif 2021 et compte de gestion 2021 sont approuvés comme suit (le CA 2021 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2021
Fonction.	54 613.21 E	89 717.66 E	+ 35 104.45 E	+ 31 201.11 E	+ 66 305.56 E
Investis.	176 991.79 E	61 098.67 E	- 115 893.12 E	+ 78 679.31 E	- 37 213.81 E

Affectation des résultats 2022 (budget eau/assainissement) : tenant compte de l'élaboration du budget 2022 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 (66 305.56 E) soit 30 000 E en investissement recettes (compte 1028) et donc l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2022 est de 36 305.56 E (compte 002 recettes fonctionnement) et de reporter le déficit d'investissement de 37 213.81 E au compte 001 (dépendances investissement).

Examen et vote du budget 2022 « eau/assainissement » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2022 « eau/assainissement » est voté, à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	125 925.00 E	125 925.00 E
- investissement	393 635.00 E	393 635.00 E
	519 560.00 E	519 560.00 E

Organisation d'un vide greniers le 17/07/2022 par la Commune de Fox-Amphoux : à l'unanimité, le conseil municipal valide l'organisation du vide greniers le 17/07/2022 et fixe l'emplacement de 4 ml à 10 E pour les personnes extérieures et à 5 E pour les personnes domiciliées sur la Commune.

Convention triennale de vérification et entretien du parc d'hydrants entre la Commune de Fox-Amphoux et la société « Pro Borne Incendie » : M. le Maire indique que cette convention vient en remplacement de la convention passée avec la société SMMI, qui a déposé le bilan. A l'unanimité, le conseil municipal valide la convention triennale à passer avec la société « Pro Borne Incendie » portant sur la conformité, la maintenance et le remplacement des poteaux et bouches d'incendie, soit 49.00 E HT par borne.

Construction d'une boulangerie et agrandissement d'une salle d'exposition ; réalisation d'un prêt à court terme : M. le Maire indique aux membres présents que les travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental du Var à hauteur de 247 000 E mais dans l'attente complète du versement de la subvention, il serait utile de faire un prêt

relais de ce même montant, sur une durée de 2 ans à un taux de 0.80% soit des échéances trimestrielles de 494 E. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à valider un prêt de 247 000 E auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-dessus énoncées.

Achat des tenues pour les membres du CCFF de Fox-Amphoux, demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var : M. le Maire indique que l'achat des vestes et pantalons sont subventionnés par le Conseil Départemental du Var à hauteur de 50% du montant TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention pour l'achat des tenues (montant TTC 271.80 E soit 135.90 E de subvention).

Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte des Eaux du Verdon : après vote à bulletin secret et ayant obtenu la majorité absolue (6 voix), M. Laurent PIRIS est proclamé délégué titulaire au sein du syndicat Mixte des Eaux du Verdon.

Location de la salle polyvalente, : abrogation des anciens règlements et tarifs. Mise en place du nouveau règlement et des tarifs : après discussions sur le fonctionnement de la salle polyvalente et information sur le règlement et tarifs, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'abroger les délibérations du 11/08/2009, du 27/05/2014 et du 06/10/2017 ; reconduit les tarifs comme suit :

- Association de la Commune : 60 E
- Administrés de la Commune : 100 E
- Particuliers non foxois : 400 E
- Porte la caution à 1 000 E au lieu de 500 E

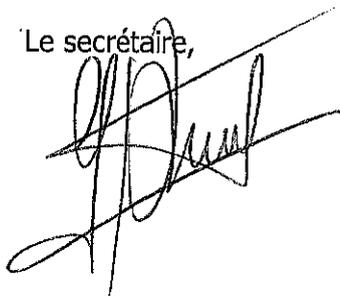
et valide la nouvelle convention de location qui sera annexée à la délibération.

AFFAIRES DIVERSES :

= Concernant la réfection du Chemin des Rayans, M. le Maire déclare avoir saisi notre avocat Me MARCHESINI, car malgré un suivi et des relances régulières de notre part, l'entreprise SNTH ne s'est plus manifestée.

La séance est levée à 18H35.

Le secrétaire,



le Maire,

